



L'an deux mille vingt-deux, le premier décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le vingt-trois novembre, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal POCHAT-BARON, Maire.

Présents : POCHAT-BARON Pascal, *Maire* ;

Adjoints au Maire : BOCHATON Maryse, CHENEVAL Jean-Pierre, GOY Francis, LABAYE Josette, SECCO Laëtitia, VALENTIN Pierre, VIGNY Gérald

Conseillers municipaux : CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, DEVESA Marie, GERNAIS Benjamin, LAOUFI Nadia, LAVERRIERE Magali, MACHERAT Martial, MILESI Gérard, MOENNE Monique, PILLET Isabelle, STAROPOLI Michel, VAUR Florence

Absents représentés : Pouvoir de GRILLET Corinne à POCHAT-BARON Pascal ; CAMUS Isabelle à LAOUFI Nadia ; de CENCI Antoine à PILLET Isabelle ; de GAVARD-PERRET Alexandre à GERNAIS Benjamin ; de PAGNOD Pascale à BOCHATON Maryse ; de PELLET Sébastien à SECCO Laëtitia ;

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Madame Nadia LAOUFI est élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 20
Représentés : 6
Votants : 26

Délibération n° D2022_094 – FINANCES

Révision des loyers et des charges des logements du groupe scolaire

*Vu les baux locatifs pour les huit logements du Groupe scolaire François LEVRET ;
Considérant la révision annuelle des loyers et des charges locatives (chauffage) ;
Considérant que le dernier indice de révision des loyers est de +3.49 % ;*

Il est proposé la révision suivante des loyers des huit logements du groupe scolaire :

	01/01/2022	IRL 3ème TRIMESTRE 3.49 %	01/01/2023
APP01	151,94	5,30	157,24
APP02	661,86	23,10	684,96
APP03	537,12	18,74	555,86
APP04	661,86	23,10	684,96
APP05	537,12	18,74	555,86
APP06	661,86	23,10	684,96
APP07	661,86	23,10	684,96
APP08	460,55	16,07	476,62

Il est proposé une révision des charges de chauffage selon la méthode de calcul suivante :

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

	V m3		Relevé du 24/11/21 ou arrivée	Relevé du 15/11/22 ou arrivée	conso	PART volume 30%	PART cpteur 70%	TOTAL CONSO en Litres	Charges à payer (1.030 € le litre 2022)	Charges payées en 2022	Reste à payer à intégrer sur janvier 2022	Estim° charges 2023
Rez inférieur	64	n°1	15916	17502	1586	36	121	157	161,85	11,09	150,76	13,49
Rez inférieur	151	n°2	45550	50522	4972	85	379	465	478,52	36,06	442,46	39,88
1ème étage à gauche	139	n°3	21503	23343	1840	78	140	219	225,41	35,88	189,53	18,78
1er étage à droite	168	n°4	27995	30229	2234	95	170	265	273,23	23,67	249,56	22,77
2ème étage à gauche	139	n°5	5846	6503	657	78	50	129	132,43	12,23	120,20	11,04
2ème étage à droite	168	n°6	23805	25632	1827	95	139	234	241,24	17,02	224,22	20,10
3ème étage à gauche	158	n°7	25484	29225	3741	89	285	375	385,85	36,18	349,67	32,15
3ème étage à droite	147	n°8	30092	32807	2715	83	207	290	298,82	29,01	269,81	24,90
	1134		196191		19572	640	1493	157	2197,35			

- **APPROUVE la révision des loyers et des charges locatives au 1^{er} janvier 2023 pour les huit logements du Groupe scolaire François LEVRET.**

VOTE	POUR	26
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré

Les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour Extrait conforme

Le Maire,

Pascal POCHAT-BARON

La secrétaire de séance

Nadia LAOUFI

Certifié exécutoire

Télétransmission sous-préfecture le 06/12/22

Publication en ligne le 06/12/22

Pour le Maire et par délégation,

La Directrice Générale des Services

Pascale GRANDGIRARD